

Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations  
sociales  
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation  
Bureau des concours et de la préparation aux examens

## **RAPPORT DE JURY**

### **EXAMEN PROFESSIONNEL D'INGÉNIEUR DE RECHERCHE HORS CLASSE**

SESSION 2017

# SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission .....	3
A) Le rappel de l'épreuve.....	3
B) Le jury .....	3
1) La composition du jury .....	3
2) La formation et la réunion de cadrage .....	3
II. Le déroulement de cet examen professionnel .....	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'entretien sur curriculum vitae (CV) et résumé des travaux et publications.....	4
1) L'examen des dossiers (CV et résumé des travaux et publications).....	4
2) L'épreuve orale .....	4
a) La présentation orale.....	4
b) Les échanges avec le jury .....	5
c) Généralités .....	5
III. Les statistiques.....	5

## I. Les règles de l'épreuve d'admission

### A) Le rappel de l'épreuve

Selon les articles 3 et 4 de l'arrêté du 10 février 1992 modifié relatif à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication, « *l'examen professionnel de sélection (...) comporte une épreuve orale. Cette épreuve consiste en un entretien de trente minutes avec le jury (...).*

*L'entretien doit notamment permettre d'apprécier les connaissances scientifiques et techniques du candidat et son aptitude à diriger une équipe et à assumer des responsabilités de haut niveau telles que le prévoit l'article 13 du décret du 14 mai 1991.*

*Le jury dispose des documents remis par le candidat au moment de son inscription. (...)*

*Le candidat joint à sa demande d'inscription un bref curriculum vitae et un résumé de ses travaux et publications, le tout ne dépassant pas trois pages dactylographiées ».*

### B) Le jury

#### 1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

##### Présidente de ce jury :

- Madame Alice THOMINE BERRADA, conservateur en chef du patrimoine, chargée des collections d'architecture et de la recherche, musée d'Orsay et musée de l'Orangerie.

##### Membres de ce jury :

- Monsieur David BOURGARIT, ingénieur de recherche hors classe, chargé des études métallurgiques, centre de recherche et de restauration des musées de France, site de Paris ;

- Madame Elisabeth MARIE-VICTOIRE, ingénieur de recherche hors classe, responsable du pôle béton, laboratoire de recherche des monuments historiques ;

- Monsieur Laurent SEVEGNES, conservateur du patrimoine, coordinateur des ressources de formation sur les métiers de l'archéologie, direction générale des patrimoines.

#### 2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :

\* cadre réglementaire,

\* déontologie : laïcité, non-discrimination...,

- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,

- les éléments pour mener les oraux,

- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration de la grille pour l'épreuve prévue par les textes...

## II. Le déroulement de cet examen professionnel

### A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 12 septembre au 12 octobre 2017
Date de limite de retour du curriculum vitae et du résumé des travaux et publications des candidats	Le 5 janvier 2018 au plus tard
Dates des épreuves orales	Les 6 et 8 février 2018
Date de la réunion d'admission	Le 8 février 2018

### B) L'entretien sur curriculum vitae (CV) et résumé des travaux et publications des candidats

#### 1) L'examen des dossiers (CV et résumé des travaux et publications)

Pour chaque candidat, le dossier d'admission est composé d'un curriculum vitae et d'un résumé des travaux et publications. Le jury a consulté 13 dossiers d'admission en vue de l'épreuve orale d'admission.

Le jury regrette que certains dossiers d'admission manquent de clarté tant dans l'expression que dans la présentation formelle et ne respectent pas la limite des 3 pages dactylographiées. Il déplore d'y avoir trouvé autant de fautes d'orthographe.

#### 2) L'épreuve orale

Seul l'entretien a fait l'objet d'une note comprise entre 0 et 20, sur la base d'une grille d'évaluation comprenant les 6 critères suivants :

- qualité de l'exposé sur l'expérience professionnelle (structuration, clarté et gestion du temps),
- motivation,
- connaissances (scientifiques et techniques),
- aptitudes (à diriger une équipe, à assumer des responsabilités de haut niveau),
- échanges avec le jury (qualité d'écoute et de dialogue, réactivité face aux questions du jury, pertinence des réponses),
- qualités de l'expression (rigueur et maîtrise de la langue, structuration des propos et des idées, fluidité de l'expression).

Le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet. Un candidat ne s'est pas présenté.

Chaque candidat devait présenter son parcours professionnel et son projet dans le temps imparti (10 minutes). Le cas échéant, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes. Le reste du temps était consacré aux échanges. Dans tous les cas, l'épreuve a exactement duré 30 minutes.

#### a) La présentation orale

La plupart des présentations orales ont été claires et structurées. Elles se sont souvent révélées beaucoup plus éclairantes que la lecture préparatoire des dossiers d'admission et ont permis aux candidats de mettre en valeur les points les plus saillants de leur parcours en adéquation avec les attentes de cet examen. Le jury aurait cependant apprécié que les candidats explicitent de façon systématique, dès cette étape, leurs objectifs et leurs motivations à présenter leur candidature. Etant donné l'importance de cette partie de l'épreuve, le jury recommande aux candidats de suivre une formation de « présentation à l'oral » permettant d'acquérir les outils de synthèse et de clarté pour valoriser au mieux leurs acquis.

### b) Les échanges avec le jury

Les membres du jury soulignent de façon générale la grande qualité des échanges avec les candidats, la clarté, leur réactivité et la pertinence de leurs réponses. Cette étape de l'examen a permis au jury de lever des zones d'ombre relatives à certains dossiers d'admission et notamment celles relatives à la répartition entre activités de service et activités de recherche. Elle a également permis au jury de comparer les candidats malgré la diversité de leur parcours.

### c) Généralités

Les membres du jury souhaitent saluer l'excellent niveau d'ensemble des candidats et l'intéressante diversité de leurs parcours professionnels. Le jury a constaté l'hétérogénéité et la variété des disciplines, des fonctions et des responsabilités des candidats, qui constitue l'évidente richesse de ce corps pour le ministère. Toutefois, le rassemblement de spécialités aussi différentes dans un même corps a rendu complexe l'évaluation des candidats.

Il a parfois été difficile de cerner l'implication réelle du candidat dans les projets ou l'activité de l'établissement dans lequel il exerce. Ce point est cependant essentiel pour que le jury puisse apprécier au mieux la place du candidat dans son institution ainsi que sa capacité à entreprendre et la réalité de ses responsabilités.

Le jury a constaté que chez de nombreux candidats une part grandissante du temps était consacrée aux activités de gestion, aux dépens de la recherche fondamentale.

## III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 4.

	Admission			
	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	9	8	8	3
Femmes	7	5	4	1
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>4</b>

Seuil d'admission : 17,5 sur 20.

Amplitude des notes : de 13 à 19 sur 20.

Madame Alice THOMINE-BERRADA  
Présidente du jury